

**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
2 décembre 2021**

- **Présent.e.s :** M. AUGER, Mme BALOT (représentant Mme ROBERT-HAUGLUSTAIN), Mme BITON (représentant Mme TEMEL), M. CARDON, Mme CHAUMILLON, Mme DELLAC, M. D'ANJOU, Mme DE FELICE (représentant M. DUBRAC), Mme EHNY, M. GAILLARD, M. GOMEZ, Mme PAUL, M. SALICHS (représentant Mme AZOUG),
- **Excusé.e.s :** Mme DEVEAU, Mme LECROCQ, M. PERNOT, Mme PERROT, M. POUILLY, Mme SAÏD-ANZUM,
- **Pouvoirs :** M. PERNOT pouvoir à Mme CHAUMILLON, M. JEUNEMAÎTRE pouvoir à Mme CHAUMILLON
- **Invité.e.s :** M. MEIER, directeur, M. BRION, responsable administratif et financier, M. PARISOT (administration du Conseil départemental), M. REMOND (FSGT-93)

Mme CHAUMILLON, présidente, ouvre la séance et donne la parole à M. REMOND, co-président du comité 93 de la FSGT, afin qu'il présente le lieu où se déroule la réunion – la Coloc' de l'Ourcq – nouvel espace géré par son organisme et proposant une offre couplée de coworking et d'activités sportives ou de bien-être.

Elle rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- I - APPROBATION DES DEMANDES D'ADHESION A SEINE-SAINT-DENIS TOURISME
- II – BILAN DE L'EDITION 2021 DE L'ETE DU CANAL
- III - INFORMATION RELATIVE AU BATEAU PIERRE-SIMON GIRARD ET AU DEVENIR DE LA LIAISON FLUVIALE PARIS-SEVRAN
- IV - ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022
- V - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A RENOUELER
- VI - CONSTITUTION DU BUREAU DE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME
- VII - QUESTIONS DIVERSES

## I - APPROBATION DES DEMANDES D'ADHESION A SEINE-SAINT-DENIS TOURISME

Mme CHAUMILLON rappelle qu'aux termes des statuts de Seine-Saint-Denis Tourisme adoptés le 24 juin 2019, sont membres de droit de l'association :

- Le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Deux Vice-Présidents du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ou conseillers départementaux délégués désignés par son Président
- Quatre représentants du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Le Président du Comité régional du tourisme Paris-Ile-de-France ou son représentant
- Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie Seine-Saint-Denis
- Un représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis
- Un représentant des offices de tourisme et syndicats d'initiative dotés de la personnalité morale en Seine-Saint-Denis et un représentant de leur union départementale

Elle rappelle également que lors de ses réunions du 27 novembre 2019, du 2 mars 2020, 10 septembre 2020 et 15 avril 2021, notre Conseil d'Administration a procédé à l'approbation des demandes d'adhésion suivantes à Seine-Saint-Denis Tourisme :

### *Pour les Collectivités :*

- La Ville de Bobigny
- La Ville de L'Ile-Saint-Denis
- La Ville du Raincy
- La Ville de Tremblay-en-France
- La Ville de Livry-Gargan
- Est Ensemble
- Plaine Commune

### *Pour les Grands équipements culturels :*

- Le Centre des Monuments Nationaux
- Le Musée de l'Air et de l'Espace  
Le Bourget
- Le Parc de La Villette
- Le Stade de France

### *Pour le Secteur de l'hôtellerie :*

- La Maison Montreau
- Le Novotel Paris Est

### *Acteurs de l'aménagement du territoire :*

- Sequano Aménagement
- SPL Le Bourget Grand Paris

### *Pour les Organismes de formation :*

- L'ENS Louis Lumière
- L'Institut National du Patrimoine

- L'Université Sorbonne Paris-Nord (ex-Paris 13)

*Pour les Entreprises :*

- Aéroports de Paris
- Air-France
- Canauxrama
- Paris Canal
- La RATP

*Pour les Associations :*

- Anardana
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif Français 93
- L'Echapée Belle
- La Fédération Nationale de Randonnée Pédestre 93
- Empartance IDF
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement 93
- La Ferme ouverte de Saint-Denis (Les fermes de Gally)
- Le Comité départemental de Canoé-kayak

Depuis la dernière réunion de notre Conseil d'Administration, 3 demandes d'adhésion sont parvenues à Seine-Saint-Denis Tourisme :

- ✓ La Ville de Neuilly-Plaisance,
- ✓ La Ville de Noisy-le-Sec,
- ✓ La Ville de Sevran.

Ces adhésions doivent faire l'objet d'une validation par notre instance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration APPROUVE l'adhésion de ces nouveaux membres à Seine-Saint-Denis Tourisme.**

<b>II – BILAN DE L'ÉDITION 2021 DE L'ÉTÉ DU CANAL</b>
---

**M. MEIER**, directeur, expose :

La 14<sup>e</sup> édition de l'Été du Canal s'est déroulée cette année du samedi 3 juillet au dimanche 15 août.

**13.000 passagers enregistrés à bord des navettes fluviales**

Dans un contexte sanitaire toujours très incertain, l'Été du Canal renouait cette année avec les navettes fluviales à bas coût (1€ le samedi, 2€ le dimanche, gratuit pour les enfants) qui ont fait sa réputation. Malgré un dispositif fortement adapté aux contraintes sanitaires (pas de départ au Bassin de La Villette, jauges réduites en début d'été, port du masque obligatoire et

distribution de gel hydro-alcoolique), et des conditions météorologiques souvent défavorables, **13.002 passager.e.s ont été comptabilisé.e.s au cours des sept week-ends de la manifestation** entre le Parc de La Villette et Bondy.

### **70 croisières et 3.300 passagers**

Au total, les 40 croisières-découverte de l'Été du Canal ont enregistré la participation de 1.500 passager.e.s : histoire des canaux, à l'occasion de la célébration de leurs 200 ans, visite des œuvres de street-art qui émaillent leurs berges, croisières sur la Seine autour de l'Île-Saint-Denis, croisières immersives en lien avec les lieux d'expérimentation de nouvelles formes d'agriculture urbaine...

À quoi s'ajoutent les **30 croisières mises à la disposition des acteurs du champ social pour offrir un voyage en bateau gratuit** dans le cadre du Bel été solidaire et Olympique de la Seine-Saint-Denis, grâce à une subvention exceptionnelle du Département. Elles ont bénéficié à plus de 1.800 Séquano-dyonisien.ne.s.

### **9 Concerts flottants, 50 représentations et 14.000 spectateurs**

Les neuf concerts flottants ont également fait le plein chaque week-end sur le canal de l'Ourcq. Née de la crise sanitaire à l'été 2020, cette forme de déambulation musicale, où les artistes jouent depuis la plateforme d'un bateau pour un public rassemblé sur différentes berges, et qui se prête à toutes les esthétiques, s'impose comme **un signal incontournable de l'Été du Canal**, que beaucoup choisissent de suivre d'un lieu de représentation à l'autre à pied ou à vélo.

Au total, 50 représentations ont pu être données au bassin de La Villette, au parc de La Villette, à Pantin, à Bobigny, à Noisy-le-Sec et à Bondy. Plus de **14.000 personnes ont ainsi pu profiter gratuitement de musique** classique, de jazz, de pop, de chants polyphoniques, avec des partenaires aussi variés que Banlieues Bleues, le festival Rhizomes, l'Académie des jeunes talents Jaroussky, les musiciens du Métro, l'Ensemble vocal Sequenza 9.3, l'Orchestre symphonique Divertimento, Soukmachines, les conservatoires d'Est Ensemble, etc.

Le concert flottant de Magic Malik, avec le Summer Camp de Banlieues Bleues, a clos la série le dimanche 19 septembre dans le cadre des journées de l'Odysée.

### **Des villes riveraines toujours très engagées**

A/ Bassin de la Villette, Parc de la Villette et Canal de l'Ourcq animés tout l'été

Bases nautiques, concerts, animations sportives et culturelles pour les familles ont été programmées du Bassin de la Villette jusqu'au Parc forestier de la Poudrerie. Pantin, Noisy-le-Sec et Bondy, ainsi qu'Aulnay-sous-Bois ont chacune mis en place des bases nautiques pour une durée de deux à quatre semaines, agrémentées d'espaces d'animation sportive, d'ateliers créatifs et culturels ou de scènes musicales. Bobigny renouait avec les berges du canal de l'Ourcq, après six années d'absence, en organisant Bobigny-plage, avec sa montgolfière, sa piscine et ses nombreux jeux d'eau dans le Parc de la Bergère.

**Le Bassin de la Villette** a été animé avec les différentes activités de Paris Plage et la baignade dans les trois bassins surveillés. Le **Parc de La Villette** accueillait et fédérait des Zones d'Urgence Temporaires et artistiques.

#### **A Pantin :**

**Succès pour le Parc Nautique Urbain**, avec son offre de zodiacs, engins gonflables, pédalos, mini-pédalos ou encore paddle ; qui a accueilli du 17 juillet au 15 août, 9.990 personnes (4.276 en semaine, et 4.761 le WE et 953 enfants de centres de loisirs). La base nautique a également été prolongée en septembre, le temps d'une journée, à l'occasion du Salon des associations le 4 septembre : 687 participants ont ainsi pu profiter des animations sur l'eau.

**Les péniches culturelles** Antipode et Metaxu, se sont installées à Pantin tout l'été, amarrées à la place de la Pointe, elles ont ambiancé le canal avec concerts, ateliers et petite restauration. **Du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août l'événement *Pantin sur Mer*** transformait la place de la pointe en petit village festif. Les Magasins Généraux, les péniches Antipode, Metaxu et le Barboteur ainsi que le DOCK B proposaient 3 jours de rencontres, de fêtes et de jeux. Une grande diversité d'activités était proposée : base nautique, espace ludique et sportif, animations, concerts et DJ sets.

**Les Magasins Généraux ont accueilli l'exposition *Hôtel Sahara***, du Vendredi 11 Juin 2021 au Samedi 02 Octobre 2021 : avec une résidence de 10 artistes émergents issus de pays dont le Sahara traverse une partie du territoire. L'objectif était de penser les enjeux liés au Sahara qui suscitent des fantasmes parfois très éloignés de la complexe réalité de cette vaste région.

#### **A Bobigny :**

**La Ville de Bobigny a organisé *Bobigny Plage***, du 17 juillet au 14 août, sur le parc de la Bergère, en semaine et le week-end (fermeture le lundi), avec une programmation culturelle (spectacles, concerts, cinéma, ateliers) et une programmation sportive, notamment autour de l'espace jeunesse.

Les différentes activités ont connu une belle fréquentation : 8.247 personnes inscrites aux activités. 7.188 personnes ont pu se rafraichir dans la piscine. Le parc était réparti en 3 espaces : l'espace enfance qui a accueilli entre 6.000 et 7.000, l'espace jeunesse entre 9.000 et 10.000 et l'espace seniors entre 400 et 500 personnes.

**A la Prairie du Canal**, l'association La Sauge a accueilli petits et grands durant tout l'été pour des ateliers jardins thématiques et du jardinage bénévole. Le public a également pu profiter des Open airs tous les samedis et découvrir des artistes de la scène nationale et internationale dans un cadre champêtre.

Sur la commune de Noisy-le-Sec, juste à côté de la Maison du Parc de la Bergère et en face du quartier Engelhard, le collectif Oremi a animé, ***l'Oasis d'Oremi*** - lieu de vie éphémère pour l'été 2021. Pensé comme un espace d'échanges, de créations et de diffusions, le lieu était idéalement situé à Noisy-le-sec, le long du canal de l'Ourcq et du parc de la bergère. Plus de 1.500m<sup>2</sup> d'espace de liberté où le public a bien su profiter !

#### **A Noisy/Bondy :**

**Du 2 juillet au 1er août 2021**, les villes de Noisy-le-Sec et de Bondy ont animé les berges du canal de l'Ourcq avec des activités nautiques, sportives (paddle, base nautique, sport sur les

berges avec un zoom sur les épreuves olympiques) et culturelles (animations avec la Galerie, les Compagnons du devoir, concert flottant ou concert de Nova Materia...). Les différentes activités ont vu passer en tout 50.019 participants, dont 21.511 personnes différentes ont profité de ces animations.

#### **A Aulnay-sous-Bois :**

De nombreuses activités sportives ont été proposées du 10 au 25 juillet pratiquées par 8520 personnes. Parmi ces activités, le Parc Nautique (kayak, pédal'eaux, radeaux, paddles, mini pédal'eaux, balade en zodiac...) a accueilli 6744 personnes. Et les animations sportives à quai (tennis de table, tir à l'arc et speed ball) ont bénéficié à 1269 sportifs.

Côté Animations culturelles : des concerts ont été programmés les vendredis 16 et 23 juillet, des bals les samedis 10, 17 et 24 juillet et des concerts-barbecue les dimanches 11, 18 et 25 juillet

#### **Dans le Parc forestier de la Poudrerie :**

**Une exposition d'art contemporain *Poudres et forêt*** a été accueillie, du 5 juin au 4 octobre 2021, dans le Pavillon Maurouard. Elle proposait une immersion historique, poétique mais aussi naturaliste au cœur du parc forestier.

Côté musique, l'ensemble vocal **Sequenza 9.3** a offert un concert a cappella dans le parc le 1er août. Son répertoire « Chants de Méditerranée » réunissait des musiques propres à chaque culture du bassin méditerranéen.

Le dispositif **Activ'Été** a permis à un grand nombre de personnes de s'initier gratuitement à divers sport : escalade, zumba, baseball, parkour, tir à l'arc, sports de combat, parcours motricité, parcours d'obstacle, golf, kayak, théâtre d'improvisation...

**Le CDCK 93**, comme les années précédentes a continué à proposer tous les week-ends de l'été une animation de découverte sur la base de canoë-kayak de Sevrans, le long du canal de l'Ourcq. Deux offres différentes étaient proposées : les randos'kayak avec un principe de descente et navette de Claye-Souilly à Sevrans et les créneaux découvertes classiques depuis la base de Sevrans. Plus de 300 personnes ont pu profiter de ces offres et 2/3 venaient de la Seine-Saint-Denis, preuve que l'activité est pérenne et reconnue sur le territoire.

#### **B/ Le canal Saint-Denis fête son bicentenaire avec les villes de Saint-Denis, d'Aubervilliers, Plaine Commune et son Office de tourisme**

L'esplanade du Millénaire a reçu plusieurs fois les Quartiers d'Été du Barboteur et l'Urban boat, l'AuberGraffiti Show a offert de spectaculaires performances de street-art rue Pierre Larousse le 11 juillet, la Kermesse électronique s'est faite solidaire au Bassin de la Maltournée du 10 au 18 juillet, l'Orfèvrerie et le 6b ont offert une spectaculaire programmation...

#### **Un été animé à Aubervilliers du 8 au 11 juillet avec :**

**La projection en plein air, le 9 juillet, du film de Sophie-Comtet Kouyaté *L'histoire, le territoire***, dans le cadre de son projet *Canal Saint-Denis, bascule d'un paysage*, darse du Millénaire.

**La péniche l'Urban Boat qui s'est amarrée 3 jours**, quai du Lot, dans le cadre du projet Station Flottante avec des ateliers, des performances, des concerts, ainsi qu'une programmation menée avec le Collectif Mu et La Station - Gare des Mines.

**Les croisières théâtralisées de la Compagnie Méliadès** animées le samedi 10 juillet, invitant le public à redécouvrir l'histoire du canal Saint-Denis, à l'occasion du bicentenaire.

**L'AuberGraffiti show a eu lieu le 11 juillet** durant toute la journée et proposait de nombreuses animations : des visites guidées, une scène Hip-Hop et Jam house, initiation au scratching, initiation au graffiti, balades urbaines, espace créateur, murs d'expression libre,... L'évènement a rencontré un vif succès, notamment avec la réalisation d'une grande fresque de 1000m<sup>2</sup> par une vingtaine de graffeurs. L'Urban Boat était également présent à l'AuberGraffiti Show pour exposer le travail du street-artiste XKUZ sur la coque du bateau

**Le Barboteur s'est installé à la darse du Millénaire** durant quatre week-ends proposant ateliers, concerts et DJ sets dans le cadre de ses Quartiers d'Été.

**La nouvelle ferme urbaine de la Sauge, Terre Terre**, a ouvert en juin. Au total, une soixantaine d'habitants-jardiniers ont pu louer une parcelle au Potager. 500 m<sup>2</sup> ont été cultivés en pleine terre et 300 m<sup>2</sup> cultivés en bacs hors-sol. Pensé comme un lieu de convivialité, la ferme était ouverte tous les dimanches également, aux habitants-jardiniers et aux visiteurs de passage. Le 4 juillet, la 6ème édition des 48h de l'agriculture urbaine a été fêtée à Terre Terre.

**Le canal a été très animé côté Saint-Denis, de la confluence au Bassin de la Maltournée :**  
**Le 6b a fêté ses 10 ans, du 4 juin au 18 septembre 2021.** La Fabrique a rêves 2021 a été pensée comme un moment de convivialité, de transmission et de sensibilisation aux pratiques artistiques riches et diverses qu'abrite le 6b. Elle a consisté en une programmation façonnée collectivement, mobilisant les acteurs du 6b, tant internes qu'externes au lieu, dans une dynamique de co-construction de la programmation estivale. Pendant plus de 3 mois, la programmation s'est déployée en extérieur sur la plage et autour du jardin, à travers des activités diverses s'adressant à un public varié : chantiers participatifs de construction, initiations artistiques, moments de fêtes et de convivialité.

Avec de nombreux rendez-vous : Le festival des arts vivants du 6b, les Portes Ouvertes, le Carnaval, le festival Livres en Herbe, L'été des numériques et du jeu vidéo, de nombreux Open airs, de soirées en partenariat avec le MAAD 93 et la Guinguette de l'Odyssée avec des chantiers participatifs

**La Kermesse électronique** a animé le Bassin de la Maltournée du 10 au 18 juillet.

**De nombreuses balades ont été proposées dans le cadre du bicentenaire du canal Saint-Denis.** L'architecte et photographe Patrick Bezzolato a notamment proposé une balade le long du canal Saint-Denis autour de ses anciennes usines dont nous trouvons encore quelques traces et un parcours entre l'Orfèvrerie et le Musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis, qui conserve des traces de son histoire passée.

**C/ Côté Seine : Croisières et riche programme sur L'Ile-Saint-Denis, dans le parc départemental et sur les berges de Seine à Epinay**

Huit croisières ont été programmées sur la Seine, au départ du 6b, avec une navigation faisant le tour de L'Ile-Saint-Denis, et passant devant Epinay, Saint-Ouen et Saint-Denis, permettant de (re)découvrir l'histoire de la batellerie, des villes traversées et des travaux en cours et à venir dans la perspective des Jeux Olympiques.

Sur L'Ile-Saint-Denis, le parc départemental fêtait ses 40 ans avec des concerts, ateliers et les animations de Lire au Parc et le festival Un neuf trois soleil. Lil'Ô a proposé guinguettes et animations en plein air avec ateliers, visites guidées, marchés de créateurs...

A Epinay-sur-Seine, les rendez-vous des berges, du 4 juillet au 26 septembre ont permis d'animer les berges avec animations artistiques (Festival Paris l'été, concerts, cabarets...) et animations sportives (démonstration de vélo avec Undershow acrobike, initiation à la danse swing...)

### **Un terrain d'expression pour une multitude d'acteurs culturels**

Plusieurs tiers lieux culturels et actifs dans le domaine de l'écologie urbaine ont animé des fêtes et contribué à **rajeunir la fréquentation des berges des canaux** : La Prairie du canal, animée par la Sauge, au bord du canal de l'Ourcq à Bobigny, le 6b à la confluence de la Seine et du canal Saint-Denis, le Jardin 21 et Kilomètre 25, animés par Glazart aux entrées Est de Paris, la Guinguette des Grandes serres à Pantin...

De nombreuses péniches culturelles et engagées ont apporté une contribution conviviale, éducative et culturelle aux berges du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq : le Barboteur avec ses Quartiers d'été ambulants, l'Urban boat et sa Station flottante, mais aussi Metaxu et Antipode amarrées pour l'été à Pantin.

L'art contemporain a également été au rendez-vous de cette édition, avec les programmations des Magasins généraux (*Hôtel Sahara*) et de la Fondation Fiminco (*Pleins Feux*), qui ont donné lieu à plusieurs balades urbaines dédiées.

### **La presse au rendez-vous**

Cette année encore la presse s'est saisie de l'évènement pour parler de la riche programmation de l'Été du Canal et notamment des concerts flottants. On dénombre un total de 138 retombées médias pour une audience cumulée de plus de 445.302.796 personnes touchées (6 retombées TV, 14 retombées radio, 27 retombées presse écrite, 83 retombées Web, 8 retombées réseaux sociaux).

Avec notamment Le Parisien, Le Figaro, Le Journal du Dimanche, BFM Paris, France3, France Inter, France Musique, France Bleue, Sud Radio, Oui FM, Time Out, Enlarge your Paris, Sortir à Paris, Zig Zag, Le Bonbon...

**Le Conseil d'administration PREND ACTE du bilan 2021 de l'Été du Canal.**

### **III - INFORMATION RELATIVE AU BATEAU PIERRE-SIMON GIRARD ET AU DEVENIR DE LA LIAISON FLUVIALE PARIS-SEVRAN**

M. MEIER, directeur, expose :

Le Pierre-Simon Girard est le seul bateau actuellement disponible dans la région capable de transporter des passagers sur la petite section du canal de l'Ourcq. A quai depuis plus de deux ans, Seine-Saint-Denis Tourisme travaille actuellement auprès d'acteurs et d'investisseurs pour trouver une solution permettant de remettre ce bateau en circulation et ainsi rétablir une liaison fluviale entre Paris et Sevran, promouvant un tourisme de pleine nature alliant bateau et vélo.

#### **Historique:**

Si le grand gabarit du canal de l'Ourcq (du Bassin de La Villette à Aulnay-sous-Bois) peut accueillir des croisiéristes de capacités importantes, et appartenant à différentes entreprises, le petit gabarit (à partir d'Aulnay puis toute la partie est du canal), ne peut recevoir que des bateaux spécifiques de petite taille et à fond plat.

A ce jour, et depuis 2013, seul le *Pierre-Simon-Girard*, exploité par la société Canauxrama, navigue sur ce tronçon, et ce au terme d'une procédure qui a mobilisé de nombreux acteurs publics depuis 2012 dans le cadre des pôles touristiques de la Seine-Saint-Denis et de Marne Ourcq et Morins, au moyen d'une étude-action : les Départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne et leurs CDTs, la Région Ile-de-France et son CRT, ainsi que la Ville de Paris.

#### **2012 : acquisition du Pierre-Simon-Girard et mise en exploitation**

En 2012, une dotation de 90.000 € d'argent public sous la maîtrise d'ouvrage du Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis a permis de faciliter l'étude des contraintes liées au site et au marché, de rechercher et amortir l'achat d'une embarcation (le *Pierre-Simon-Girard*), d'assurer son exploitation commerciale sur la grande et la petite sections du canal de l'Ourcq entre Paris et la Seine-et-Marne :

- ✓ CDT 93 : 9 000€ (10%)
- ✓ Région Ile-de-France : 45 000€ (50%)
- ✓ Conseil départemental de Seine-Saint-Denis : 6 000€ (7%)
- ✓ Conseil départemental de Seine-et-Marne : 15 000€ (16.5%)
- ✓ Ville de Paris : 15 000€ (16.5%)

La société Canauxrama a été retenue en 2012 par le comité de pilotage pour cette étude-action.

#### **2013 : exploitation du Pierre-Simon-Girard par Canauxrama**

Antérieurement, de 2001 à 2012, le *Pierre-Simon-Girard* était positionné sur le Cher pour des promenades autour de Montrichard. La société Canauxrama en avait été propriétaire dans les années 1990, mais avait dû en arrêter l'exploitation en 2001, en raison de contraintes techniques de navigation devenues trop lourdes après la tempête de 1999, et l'avait vendu.

Le dispositif d'étude-action a permis à Canauxrama de racheter le *Pierre-Simon-Girard* en 2012, de le rapatrier sur Paris, d'effectuer des travaux et de le remettre en exploitation sur l'intégralité du canal.

Le rachat a été effectif début 2013 et, après des travaux, les premières croisières ont pu être programmées dès l'été 2013. Trois produits ont essentiellement été commercialisés :

- ✓ Croisière Paris>Trilbardou
- ✓ Croisière Paris>Claye-Souilly
- ✓ Croisière Meaux-Trilbardou.

Depuis 2015, la Ville de Paris ayant réalisé des travaux d'élargissement de l'aire de retournement du Parc de la Poudrerie (au niveau du RER Vert Galant), les premières croisières de 2h entre le Bassin de la Villette et le Parc de la Poudrerie ont commencé à être programmées dans le cadre de l'Eté du Canal

Ces croisières remportent un franc succès avec un nombre de passagers croissant. En 2018, 60 croisières sont programmées avec un total de 1112 passagers. En 2019, 64 croisières sont programmées sur les 8 week-ends de L'Eté du Canal avec un total de 1521 passagers. C'est aujourd'hui l'essentiel des activités du *Pierre-Simon-Girard*.

L'intérêt de ces liaisons est triple :

- ✓ Elles **valorisent le parc forestier de la Poudrerie**, en y acheminant un public parisien et francilien curieux de nature et de patrimoine industriel,
- ✓ Elles **désenclavent, par la voie d'eau, un territoire et une population éloignées de Paris** et des pôles d'animation estivaux,
- ✓ Elles constituent **une alternative de mobilité douce et peu impactante** en termes de pollution, grâce à cette combinaison originale bateau-vélo.

### **2020 : des travaux qui auraient dû relancer sa navigabilité pour 5 ans**

Le *Pierre-Simon-Girard* disposait d'une autorisation pour naviguer jusqu'en avril 2020. Pour obtenir le renouvellement de son certificat de navigation au-delà de cette date, et compte tenu de la modification des normes, la société Canauxrama devait effectuer pour **30 000 € de travaux** : système hydraulique, système de pompage de la cale, d'une durée d'un mois environ, afin d'obtenir une autorisation de navigation d'une durée de 5 années supplémentaires. Ces travaux n'ont jamais eu lieu en raison de la pandémie et de l'arrêt de toute activité en mars 2020.

France-Tourisme, propriétaire de Canauxrama, confrontée à des obligations de même nature sur la quasi-totalité de sa flotte, n'a ensuite plus souhaité réaliser ces travaux et a mis le bateau en vente. Ce dernier n'a donc plus navigué depuis septembre 2019.

### **Aujourd'hui :**

La restauration de ces liaisons, stratégiquement importantes pour nos territoires, dépend donc de l'engagement des acteurs publics.

Dans cette situation, un potentiel exploitant a pu être identifié : l'association **Au fil de l'eau**, très implantée dans le Val-de-Marne, qui agit dans le domaine de l'économie sociale et

solidaire, et qui dispose d'une expertise dans l'exploitation d'une flotte fluviale, dans la gestion d'équipages, dans la sensibilisation aux enjeux environnements par la pratique fluviale, et dans l'insertion.

Plusieurs investisseurs ont été sollicités ou sont en voie de l'être aux vues d'une acquisition, d'une remise en état et d'une modernisation de l'habitable :

- La Région Ile-de-France,
- Le Département de Seine-Saint-Denis,
- La Métropole du Grand Paris,
- Les EPTs d'Est-ensemble, de Plaine Commune et de Paris Terres d'envol...

En dehors des exploitations commerciales estivales dans le cadre de l'Eté du Canal, le bateau pourrait être utilisé pour un travail spécifique avec les acteurs du champ social dans le cadre du bel été solidaire de la Seine-Saint-Denis. Les Villes riveraines sont ou devront être sollicitées afin d'optimiser la présence du bateau sur le territoire par l'émergence d'un volume significatif d'activités dédiées à la jeunesse et à la sensibilisation aux enjeux écologiques.

- ✓ La valeur d'acquisition du bateau est aujourd'hui estimée entre 60.000 € et 80.000 €.
- ✓ Les travaux de remise en état, selon le degré d'amélioration souhaité des performances devraient se situer entre 50.000 € et 80.000 € pour une exploitation sur 5 ans, voire 120.000 € pour une exploitation sur 10 ou 15 ans.
- ✓ Ces montants devront être précisés au moyen d'une expertise en cale sèche, dont le coût est estimé à 5.000 € et qui doit donc être entreprise au plus vite pour sécuriser l'opération.

**M. PARISOT** précise que la délibération sur ces crédits d'expertise est en bonne voie.

**M. GOMEZ** invite à un rapprochement avec l'Office du tourisme du Grand Roissy, lequel pourrait être intéressé par le couplage fluvial-cyclable en lien avec la scandibérique. Il suggère également une prospection du côté des fonds de financement européens.

**M. D'ANJOU** abonde cette dernière piste, en soulignant qu'elle serait probablement conditionnée à la réalisation de travaux de modernisation et d'évolution de la motorisation.

**M. SALICHS** questionne la possibilité d'envisager d'autres modes d'exploitation du bateau, par exemple l'accueil d'événements à quai.

**M. MEIER** précise que la piste privilégiée consiste en des actions de sensibilisation ou de pédagogie sur les questions de la biodiversité, avec le bateau en déplacement sur le canal.

**M. AUGER** confirme, à l'appui de l'expérience développée par les associations de randonnée pédestre, la pertinence d'actions de terrain en faveur d'une meilleure connaissance de la nature.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration PREND NOTE des actions engagées à ce stade par Seine-Saint-Denis Tourisme et AUTORISE son directeur à poursuivre ses efforts en vue d'une reprise d'exploitation du Pierre-Simon Girard.**

## IV – ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Mme CHAUMILLON, présidente, informe le Conseil que la convention triennale signée avec le Département pour la période 2019-2021 est arrivée à son terme et qu'une prochaine convention est en cours de discussion, qui ne devrait plus contenir le principe d'une baisse annuelle de la dotation départementale. Elle se dit heureuse de confirmer que, pour la première fois depuis 6 ans, la subvention départementale pour 2022 est stabilisée à son niveau de 2021, laissant entrevoir des perspectives nouvelles de consolidation des actions de l'association.

Mme PERROT, trésorière, étant empêchée, Mme CHAUMILLON invite M. BRION, responsable administratif et financier, à présenter les grandes lignes du budget prévisionnel 2022.

M. BRION expose :

Le budget soumis à l'approbation du Conseil d'administration pour l'année 2022 est comparable à celui de 2021 dans ses principaux étages et propose une lecture de notre activité en rebond après l'éprouvante période de crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons. Pour mémoire, la part de la subvention départementale constitue aujourd'hui 52 % des ressources de l'association.

### 1 – Les charges

**Les charges de personnel** s'élèvent à 1,33M€. Elles sont en hausse par rapport au budget prévisionnel 2021, du fait de la suppression de l'aide aux paiements des cotisations patronales acquises sur 2021 pour un montant de 45K€ et par le recours à des recrutements en services civiques ou en apprentissage, qui nous permettent de compenser à peu de frais notre incapacité actuelle à pourvoir au poste vacant au sein du service *développement*.

**Les charges de structure** sont à l'équilibre. Des économies sont prévues sur les postes « télécommunications » avec un passage de la téléphonie sur internet et « honoraires » avec la suppression totale des honoraires d'expert-comptable. En revanche, le poste « maintenance » augmente du fait de l'acquisition de nouveaux logiciels plus coûteux.

**Les cotisations** restent stables dans notre projection.

**Le poste observations et études** restent stables également.

**La dotation aux amortissements** augmente sensiblement avec la réfection de la porte d'entrée du rez-de-chaussée qui sera réalisée début 2022.

**Les charges de promotion** augmentent de 4K€. Cette augmentation est liée au budget promotion de l'Été du Canal notamment avec le développement de supports de communication à destination des partenaires financiers.

Hors activité commerciale, et Été du Canal, les charges s'élèvent donc à 1.611.755€, soit en hausse de 3,3% par rapport à 2021.

# Présentation comparative des budgets prévisionnels 2021 et 2022

	prévisionnel 2021	prévisionnel 2022
<b>CHARGES</b>	<b>1 944 055</b>	<b>2 137 755</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>1 288 355</b>	<b>1 336 985</b>
Salaires	855 890	863 425
Charges	332 880	376 624
Taxe sur les salaires	42 570	39 205
Autres charges et formation	57 015	57 730
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>112 330</b>	<b>110 800</b>
Loyers et charges	18 500	18 500
Assurances	3 050	3 050
Télécommunications	13 625	11 000
Frais postaux	750	750
Energie	8 500	8 500
Mission réception	12 000	12 000
Maintenance	9 215	12 000
Informatique	5 500	6 000
Entretien et réparation	20 500	20 500
Honoraires	9 690	8 500
Documentation	1 500	1 500
Fournitures	4 500	3 500
Taxes diverses	5 000	5 000
<b>CÔTISATIONS - ADHESIONS</b>	<b>10 970</b>	<b>11 000</b>
ADN Tourisme	8 500	8 500
APS	1 820	1 850
Divers	650	650
<b>OBSERVATION ET ETUDES</b>	<b>10 400</b>	<b>10 400</b>
<b>CHARGES DIVERSES</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>
Charges financières et services bancaires	2 000	2 000
Charges exceptionnelles	5 000	5 000
Fonds dédiés	0	0
<b>PROMOTION ET COMMUNICATION</b>	<b>107 675</b>	<b>111 070</b>
Tourisme Affaires	13 365	10 000
Tourisme Agréments et loisirs	52 305	51 070
Promo EDC	42 005	50 000
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>23 500</b>	<b>24 500</b>
<b>DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION</b>	<b>383 825</b>	<b>526 000</b>
Activités destinées aux groupes	70 550	127 500
Activités destinées aux individuels	85 875	131 000
Croisières et autres EDC	50 000	50 000
Scènes flottantes EDC	30 000	70 000
Paris Face Cachée	0	5 000
Marches + Croisières sur la Marne	1 000	1 000
Autres	4 875	5 000
Navettes fluviales Eté du canal	93 000	106 000
Activités gratuites	134 400	161 500
Activités gratuites EDC	47 400	70 000
Ports de loisirs EDC	35 500	0
De Visu/Enquête de Patrimoine	18 000	18 000
Grande Rando	8 500	8 500
Champs social	25 000	35 000
Résidence in situ "Street Art Avenue"	30 000	30 000

	prévisionnel 2021	prévisionnel 2022
<b>PRODUITS</b>	<b>1 944 055</b>	<b>2 137 755</b>
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	<b>1 192 055</b>	<b>1 222 055</b>
Fonctionnement	1 132 055	1 127 055
De Visu/Enquête de Patrimoine	25 000	25 000
Bel Eté Solidaire et Olympique	35 000	35 000
Résidence in situ "Street Art Avenue"		35 000
<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>194 000</b>	<b>336 000</b>
Région Ile-de-France	50 000	50 000
Est Ensemble	45 000	56 000
Plaine Commune	30 000	30 000
Ville de Paris	69 000	80 000
Métropole du Grand Paris		70 000
Parrains concerts flottants		50 000
<b>AUTRES PARTENAIRES</b>	<b>298 000</b>	<b>296 700</b>
Autres collectivités publiques	1 000	1 000
Structures publiques et mixtes	86 500	98 500
Entreprises	10 500	5 000
Promoteurs immobiliers	200 000	192 200
<b>COTISATIONS ADHERENTS</b>	<b>10 000</b>	<b>12 000</b>
<b>PRODUITS DIVERS</b>	<b>67 300</b>	<b>8 000</b>
Produits exceptionnels et financiers	50 000	5 000
Participation aux actions de formation	4 800	0
Reprise de fonds dédiés	12 500	3 000
<b>PROMOTION ET COMMUNICATION</b>	<b>41 950</b>	<b>25 000</b>
Affaires	9 200	5 000
Agréments et loisirs	32 750	20 000
<b>VENTE DE PRESTATIONS</b>	<b>140 750</b>	<b>238 000</b>
CA Groupes	85 000	150 000
CA individuels	15 000	25 000
Commissions ExploreParis	15 000	20 000
CA Paris Face Cachée	0	5 000
CA Eté du Canal - croisières	20 000	35 000
CA Eté du Canal - navettes	5 000	15 000
CA Champs social	0	4 000
Affiliations	3 750	2 000
Revenus publicitaires	5 000	0
Refacturation GIE	7 000	7 000

## Part de l'activité du GIE #ExploreParis relevant de Seine-Saint-Denis Tourisme

<b>ACTIVITES DESTINEES AUX INDIVIDUELS</b>	<b>150 000</b>	<b>200 000</b>	<b>CA INDIVIDUELS</b>	<b>150 000</b>	<b>200 000</b>
--	----------------	----------------	-----------------------	----------------	----------------

## BUDGET CONSOLIDE

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2 094 055</b>	<b>2 337 755</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 094 055</b>	<b>2 337 755</b>
----------------------	------------------	------------------	-----------------------	------------------	------------------

## 2 – Les produits

Avec 1,22 M€, la subvention départementale affiche une augmentation de 30.000€ grâce à la contribution exceptionnelle envisagée de 35.000€ au titre de la Résidence in situ « Street Art Avenue ». Aussi, la subvention de fonctionnement reste stable par rapport à 2021 et n'affiche qu'une baisse de 2.500€ liée à la disparition des cotisations départementales depuis l'adoption des nouveaux statuts en 2019.

La subvention de la Ville de Paris est estimée à 80.000€, anticipant une augmentation de 20.000€ liée une participation plus forte espérée sur l'opération Été du Canal et une participation spécifique de 11.000€ dans le cadre de l'animation du bicentenaire du Canal de l'Ourcq et de la valorisation de l'axe fluvial pré-olympique.

La subvention d'Est-ensemble est estimée à 56.000€. Elle recouvre notamment une reconduction de l'accompagnement des territoires pendant L'Été du Canal et l'organisation de la Grande randonnée du Parc des hauteurs.

La subvention de Plaine commune, est reconduite à 30.000€, tout comme la contribution de la Région Ile-de-France, pour un montant de 50.000€.

Nous visons une contribution nouvelle de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 70.000€ à destination de l'accompagnement des villes dans le cadre de leur programmation pour l'Été du Canal.

Enfin, les concerts flottants constituant désormais un objet singulier porteur de valeurs liées à l'action culturelle auprès des publics éloignés, qualitatif et de haute visibilité, nous proposons d'inscrire l'objectif d'acquérir un financement nouveau de 50.000€ auprès d'un partenaire territorial, public ou privé.

La contribution des partenaires privés et para-publics de l'Été du Canal est évaluée à 296.700€. Ce montant correspond au retour à un montant réalisé en 2019. La tenue de cet objectif imposera, encore une fois, des efforts conséquents dans la recherche de nouveaux partenaires privés ou mixtes.

Malgré un contexte particulier en 2021, les cotisations sont envisagées avec une augmentation de 2.000€ et un objectif à moyen terme de 20.000€. Les retours des villes sont encourageants et nous montrent que cet objectif est atteignable.

Les produits divers sont en forte baisse par rapport à 2021 car le fonds de solidarité, sollicité en 2021, n'a plus lieu en 2022. Les produits liés aux actions de formation ont été supprimés car les formations ne nous sont plus remboursées mais sont directement prises en charge par notre organisme de formation. Enfin, les reprises de fonds dédiés sont fortement diminuées car les 12.500€ de 2021 correspondaient à la subvention 2020 d'Est Ensemble pour l'organisation de la Grande randonnée du Parc des hauteurs qui n'avait pu se tenir en 2020 – d'où le report du financement en 2021. Les 3.000€ correspondent à une prestation de service qui n'avait pu être réalisée en 2021 et dont nous reportons le financement sur 2022.

Les produits de promotion sont en baisse de 17K€ du fait, à cette date, d'un manque de visibilité sur les actions de promotion et de communication et d'une potentielle chute des recettes de l'activité France Brochure Système, qui remet à plat sa politique tarifaire.

Hors activité commerciale et Été du canal, les produits s'élèvent donc à 1.899.755 € soit en hausse de 5,3% par rapport à 2021.

### 3 – Les charges et produits de l'activité commercialisation ainsi que ceux liés au développement touristique de l'Été du Canal

Ce chapitre progresse par rapport à 2021 du fait de la reprise d'activité *post Covid*.

Les ventes *groupes* et les achats afférents marquent une augmentation de 76% mais reste prudemment à la moitié du chiffre d'affaire d'avant la crise sanitaire. Malgré une reprise sur 2021, cette dernière reste assez timide et nous impose de la prudence sur les objectifs 2022.

Tout comme les ventes *groupes*, les commissions liées à l'activité commerciale du site *Exploreparis.com* marque une progression mais reste également prudente.

Les recettes liées à l'Été du Canal sont en progression par rapport à 2021 du fait de la suppression des limitations de jauges sur les bateaux pour ce qui est des croisières thématiques et d'une augmentation des locations de navettes fluviales.

L'opération Paris Face Cachée fait son retour après une annulation en 2021.

Les recettes *Champs social* correspondent aux frais de réservation perçus pour les croisières organisées dans le cadre de l'opération Bel Été Solidaire et Olympique. Ces frais de réservation sont un forfait symbolique qui a pour effet d'optimiser le remplissage des bateaux.

Les revenus liés aux réservations hôtelières en ligne continuent leur recul, toujours impactés par la crise sanitaire et le contexte particulier de l'hôtellerie.

Enfin, après une tentative d'élargissement de nos recettes publicitaires, celles-ci sont supprimées en 2022 afin de revenir à une politique éditoriale plus en adéquation avec le site internet *tourisme93.com* et les valeurs qu'il incarne. Des pistes de réflexions seront étudiées pour rechercher un partenariat avec un annonceur éthique qui œuvre dans les domaines de l'économie sociale et solidaire.

Concernant les dépenses, nous visons une augmentation des dépenses dans le cadre des *activités gratuites* et des *concerts flottants* en corrélation avec le financement de la Métropole du Grand Paris et la recherche d'un financement pour les *concerts flottants*.

Apparaît une dépense de 30.000€ liée directement au financement fléché du Département dans le cadre de la résidence in situ « Street Art Avenue ».

**Mme DELLAC** souhaite informer le Conseil des négociations qui se sont déroulées entre l'Etat et le Département au sujet de la recentralisation du RSA, et de leur résultat qui rend possible une expérimentation, sur 5 ans, financée à hauteur de 300M€ (dont 220M€ repris sur les recettes), en contrepartie d'un effort décuplé du Département dans ses actions d'insertion. Le résultat de cette négociation apporte une petite bouffée d'oxygène au Département, dont il faudra vérifier qu'elle est stabilisée dans le temps.

Elle suggère par ailleurs, concernant le financement exceptionnel recherché pour le développement des concerts flottants, que des financements soient prospectés du côté du COJO et de la SOLIDEO.

**Mme EHN**Y exprime un doute sur la possibilité pour la SOLIDEO d'en faire une de ses priorités.

**M. CARDON** rappelle que le COJO a lancé des appels à projets sur l'impact des JOP 2024 (appels à projets clos à cette heure) et souligne combien l'Olympiade culturelle constitue un sujet prometteur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration ADOPTE le budget prévisionnel 2022 tel que présenté.**

<b>V – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A RENOUELER</b>
--

**Mme CHAUMILLON** rappelle que l'article 9 de nos statuts prévoit que les membres de notre Conseil d'administration sont « élus pour trois ans par l'assemblée générale (...) et renouvelés par tiers ou fraction de tiers restante chaque année. Le nom des membres sortants lors des deux premiers renouvellements est tiré au sort. »

Le Conseil d'administration a été intégralement constitué lors de l'Assemblée générale du 24 septembre 2020, et un premier tiers a fait l'objet d'un renouvellement lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2021.

Il nous faut donc organiser un tirage au sort pour déterminer, pour chaque collège, parmi les deux-tiers non encore renouvelés, quels sont les postes qui seront soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour mémoire :

Le collège I des collectivités, des Etablissements publics territoriaux et des autres structures territoriales, comprend :

- Pour la Ville de Bobigny, Mme **Emma Deveau**, Conseillère municipale déléguée à la Mémoire et aux Anciens Combattants, ainsi qu'au Tourisme
- Pour la Ville du Raincy, Mme **Arlette Constant-Aco**ca, Maire adjointe chargée du Commerce et de l'Artisanat, des Entreprises et des Start-up, des Marchés et du Développement économique
- Pour Plaine Commune, Mme **Leyla Temel**, Conseillère territoriale
- Pour Est Ensemble, Mme **Nadia Azoug**, Vice-présidente à la Démocratie, à la Participation citoyenne et aux Relations usagers

Le collège II des représentants du monde du tourisme, de l'économie, de l'aménagement et de la formation, comprend :

- Pour Air-France, M. **Aurélien Gomez**, directeur des Affaires publiques

- Pour le groupe Aéroport de Paris, M. **Arnaud Pouilly**, responsable du pôle économique et social Nord (en remplacement de Mme Joséphine Londiche)
- Pour l'Université Sorbonne Paris-Nord, M. **Denis Pernot**, directeur de l'UFR LLSHS
- Pour le Stade de France, Mme **Aude Ehny**, Responsable des Activités Grand Public et des Relations Territoriales

Le collège III du monde de la Culture, du patrimoine, du sport et des loisirs ainsi que du monde associatif et celui de l'économie sociale et solidaire, comprend :

- Pour le Musée de l'Air et de l'Espace, Mme **Anne-Catherine Robert-Hauglustaine**, sa directrice
- Pour l'Etablissement public de La Villette, M. **Sébastien d'Anjou**, responsable du pôle Collectivités et Tourisme
- Pour le Centre des Monuments Nationaux, M. **Alex Gaillard**, chargé de développement pour Paris
- Pour le CDOS-93 M. **Christian Cardon**, représentant légal
- Pour le CDRP-93, M. **Jean-Paul Auger**, représentant légal

Mme **CHAUMILLON** précise également que, pour le 1<sup>er</sup> collège, le siège de Mme **Emma Deveau**, représentant la Ville de Bobigny, résulte d'un premier renouvellement de tiers lors de notre dernière Assemblée générale, que pour le 2<sup>ème</sup> collège, il en est de même pour le siège de Mme **Aude Ehny**, représentant le Stade de France, ainsi que des sièges de **MM. Alex Gaillard** et **Christian Cardon**, représentant le Centre des monuments nationaux et le CDOS-93, pour le 3<sup>ème</sup> collège.

Elle confirme que les personnes physiques ou morales qui se verront concernées par le prochain renouvellement par tiers auront la possibilité de proposer à nouveau leur candidature lors de la prochaine Assemblée Générale.

**A l'issue des trois tirages au sort, le Conseil d'administration PREND ACTE des sièges qui seront soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale, à savoir :**

- Pour le 1<sup>er</sup> Collège, le siège de Mme **TEMEL**,
- Pour le 2<sup>ème</sup> collège, les sièges de **MM. GOMEZ** et **POUILLY**,
- Pour le 3<sup>ème</sup> collège, le siège de **M. D'ANJOU**.

## VI - CONSTITUTION DU BUREAU DE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME

Mme **CHAUMILLON** rappelle que l'article 10 de nos statuts relatif au fonctionnement de l'association prévoit que le Conseil d'administration élit parmi ses membres, pour un mandat de trois ans renouvelable, les membres du Bureau de l'association, et que leur fonction n'est pas rémunérée.

L'article 12 prévoit que le Bureau de l'association :

- « prépare les travaux du conseil d'administration et en exécute les décisions ;
- reçoit les observations et les vœux présentés par les membres de l'association ;

- s'en fait, s'il y a lieu, l'interprète auprès du conseil départemental, des partenaires et des administrations. »

L'article précise que le Bureau « se réunit, sur convocation du président, en tant que de besoin. Il peut inviter le directeur de l'association à ses réunions et entendre des personnalités qualifiées. »

Il précise enfin que le Bureau comprend :

- un.e (ou plusieurs) vice-président.e(s), qui « remplace(nt) le.la président.e malade, absent.e ou empêché.e » ;
- un.e secrétaire « chargé.e de tout ce qui concerne la correspondance, notamment l'envoi des diverses convocations, rédige les procès-verbaux des séances, tant du conseil d'administration que de l'assemblée générale, et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet »,
- un.e trésorier.e, qui « tient les comptes de l'association, effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du.de la président.e, tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations, tant en recettes qu'en dépenses et rend compte au conseil d'administration et à l'assemblée annuelle qui statue sur la gestion. »

L'article 12 prévoit par ailleurs que « le.la vice-président.e représentant un collège peut réunir les membres de son collège pour leur faire délibérer des avis consultatifs sur toutes questions d'intérêt touristique relevant de la compétence de l'association ».

La position de présidente n'est pas sujette à vote, puisqu'elle est issue de la délégation du président du Conseil départemental.

**Mme CHAUMILLON** fait état d'un certain nombre de consultations et d'échanges informels et propose d'élire :

- au poste de vice-présidente : Mme **Dominique Dellac**, Vice-présidente du Département en charge du Patrimoine, des archives et du tourisme ;
- au poste de secrétaire, M. **Sébastien d'Anjou**, représentant de l'Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de La Villette ;
- au poste de trésorière, Mme **Françoise Perrot**, représentante de l'Union départementale des Offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Seine-Saint-Denis.

Avant de soumettre ces propositions à la délibération, elle rappelle que l'article 12 de nos statuts rend possible l'élection de vice-présidents supplémentaires pour représenter chacun des collèges et en « réunir les membres pour leur permettre de délibérer des avis consultatifs sur toutes questions d'intérêt touristique relevant de la compétence de l'association » et demander s'il se trouve, parmi les personnes présentes ou représentées, un ou des candidat.e.s pour un tel poste de vice-président.e.

Aucune autre candidature ne se manifeste, et le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

**Après vote à mains levées, le Conseil d'administration APPROUVE la composition suivante du bureau :**

- **Présidente : Mme CHAUMILLON ;**
- **Vice-présidente : Mme DELLAC ;**
- **Secrétaire, M. D'ANJOU ;**
- **Trésorière, Mme PERROT.**

**Mme CHAUMILLON** précise qu'il revient au Conseil d'administration, par ailleurs, de remettre à jour la représentation de Seine-Saint-Denis Tourisme au sein du GIE #ExploreParis.

Pour mémoire, la séance du 27 novembre 2019 avait nommé à l'Assemblée générale du GIE :

- **Dominique Dellac**, en qualité de présidente de Seine-Saint-Denis Tourisme ;
- **Françoise Perrot**, en qualité de trésorière de l'association ;
- Et **Nicholas Moufflet**, en qualité de membre du Conseil d'administration (représentant de la CCI).

Les changements intervenus à la Présidence de Seine-Saint-Denis Tourisme d'une part, et la non-réélection de M. Moufflet dans les instances de la Chambre de Commerce et d'Industrie, imposent la rectification suivante à l'Assemblée générale du GIE #ExploreParis :

- nommer **Tessa Chaumillon**, en qualité de présidente de Seine-Saint-Denis Tourisme ;
- confirmer **Françoise Perrot**, en qualité de trésorière de Seine-Saint-Denis Tourisme ;
- remplacer **Nicholas Moufflet**, en qualité de membre du Conseil d'administration.

**M. GAILLARD** propose sa candidature en remplacement de M. MOUFFLET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE de la modification suivante de sa représentation à l'Assemblée générale du GIE #ExploreParis :**

- **Mme CHAUMILLON,**
- **Mme PERROT,**
- **M. GAILLARD**

En l'absence de questions diverses, **Mme CHAUMILLON** lève la séance en remerciant l'ensemble des participant.e.s de leur implication dans la vie de Seine-Saint-Denis Tourisme.

**Le Secrétaire,**



**Sébastien D'ANJOU**